

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

### SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Adjuvant Surjet  
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

#### IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY  
SUITE 240, 115 QUARRY PARK RD. SE  
CALGARY AB, T2C 5G9  
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corteva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : Corteva Canada Solutions: 1-800-667-3852

#### Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Adjuvants

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Liquides inflammables : Catégorie 4

Irritation de la peau : Catégorie 2

Irritation oculaire : Catégorie 2A

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition unique : Catégorie 3 (Système nerveux central)

Risque d'aspiration : Catégorie 1

#### Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

Déclarations sur les risques : H227 Liquide combustible.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.  
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage/ auditive.

### Intervention:

P301 + P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304 + P340 + P312 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P331 Ne PAS faire vomir.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P370 + P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.

### Entreposage:

P403 + P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### Autres dangers

Inconnu.

## SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Heavy aromatic naphtha	Heavy aromatic naphtha	64742-94-5	$\geq 25 - < 50$ *
Naphthalene	Naphthalene	91-20-3	$\geq 3 - < 5$ *
Phosphoric acid	Phosphoric acid	7664-38-2	$\geq 1 - < 3$ *

\* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

### SECTION 4. PREMIERS SOINS

- Conseils généraux : La procédure de premiers secours doit être établie avec le concours du médecin responsable de la médecine au travail.
- En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.  
Pour prévenir l'oedème pulmonaire faire inhaler à la personne 5 doses de corticostéroïde en aérosol doseur (si disponible), tel que du béclométhasone ou du fluticasone, etc., toutes les 10 minutes jusqu'à ce que la personne puisse être examinée par un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement la peau à grande eau avec du savon. Couvrir la blessure avec un pansement stérile. Consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.
- En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente, donner 2 verres d'eau. Obtenir immédiatement une assistance médicale.
- Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
- Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique. Aucun antidote spécifique.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyens d'extinction inadéquats : Ne pas arroser de plein fouet avec un jet d'eau.  
Jet d'eau à grand débit
- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.  
Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.  
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.
- Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.  
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:  
Oxydes de carbone  
Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0	Date de révision: 02/28/2024	Numéro de la FDS: 800080005825	Date de dernière parution: 01/03/2024 Date de la première parution: 01/03/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

- Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.  
Évacuer la zone.  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.  
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
- Autres informations : Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit éteint et que tout danger de reprise soit écarté.  
Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait s'éparpiller et répandre l'incendie.  
Utiliser un vaporisateur d'eau pour refroidir les contenants complètement fermés.  
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Si nécessaire, porter un appareil respiratoire autonome lors de la lutte contre l'incendie.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Assurer une ventilation adéquate.  
Utiliser un équipement de protection personnelle.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.  
Éviter tout déversement dans l'environnement.  
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.  
Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par confinement ou barrières à huile).  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.  
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.  
Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».
- Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage : À l'aide d'un absorbant approprié, nettoyez les déversements de produits restants.  
Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.  
  
Pour les déversements importants, construisez une digue, ou un espace de confinement pour éviter que le matériau ne s'épande. Si le matériau peut ensuite être pompé,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0	Date de révision: 02/28/2024	Numéro de la FDS: 800080005825	Date de dernière parution: 01/03/2024 Date de la première parution: 01/03/2024
----------------	---------------------------------	-----------------------------------	---

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Des outils anti-étincelant doivent être utilisés.

Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

### SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

- Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.
- Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter la formation d'aérosols.  
Fournir un renouvellement d'air et/ou une ventilation aspirante suffisante dans les ateliers.  
Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.  
Ne pas fumer.  
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.  
Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.  
Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.  
Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.  
Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'allumage.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.  
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».
- Conditions de stockage sûres : Stocker dans un récipient fermé.  
Défense de fumer.  
Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.  
Garder dans des contenants proprement étiquetés.  
Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.
- Matières à éviter : Oxydants forts  
Produits explosifs  
Gaz
- Matériel d'emballage : Matériau inadéquat: Inconnu.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Solvent naphtha, petroleum, heavy arom.	64742-94-5	TWA	100 mg/m3	Corteva OEL
		STEL	300 mg/m3	Corteva OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	CA AB OEL
		TWA	200 mg/m3 (vapeur d'hydrocarbure total)	ACGIH
Naphthalene	91-20-3	TWA	10 ppm	Dow IHG
		STEL	15 ppm	Dow IHG
		TWA	10 ppm 52 mg/m3	CA AB OEL
		STEL	15 ppm 79 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 ppm	CA BC OEL
		VEMP	10 ppm	CA QC OEL
		TWA	10 ppm	ACGIH
		Phosphoric acid	7664-38-2	TWA
STEL	3 mg/m3	CA AB OEL		
TWA	1 mg/m3	CA BC OEL		
STEL	3 mg/m3	CA BC OEL		
VEMP	1 mg/m3	CA QC OEL		
VECD	3 mg/m3	CA QC OEL		
TWA	1 mg/m3	ACGIH		
STEL	3 mg/m3	ACGIH		

**Mesures d'ordre technique** : Des méthodes techniques de prévention ou de contrôle de l'exposition sont préférées. Elles comprennent enceinte de traitement ou individuelle, ventilation mécanique et contrôle des conditions de traitement.

#### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire approuvée par NIOSH.  
Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales  
Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du corps : Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

Mesures de protection : Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome.  
S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail.  
Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.

### SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : Liquide

Couleur : divers

Odeur : Caractéristique

pH : Sans objet

Point/intervalle de fusion : Sans objet

Point de congélation : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : 178 - 209 °C (solvant)

Point d'éclair : 65.5 °C

Méthode: vase clos

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 1 hPa (20 °C) approximativement

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité : 0.93 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : dispersable

Température d'auto-inflammation : 449 - 510 °C

Viscosité

Viscosité, dynamique : 12 mPa,s (20 °C)

Propriétés explosives : Donnée non disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

### SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité	:	Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications. Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de dangers particuliers à signaler. Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Peut former un mélange poussière-air explosif.
Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Produits incompatibles	:	Acides forts Bases fortes Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux	:	Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits. Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter: Oxydes de carbone Oxydes d'azote (NOx)

### SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 2.200 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie orale Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): 0.86 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: Aérosol Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.
Toxicité cutanée aiguë	:	DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration. Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée Remarques: Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

##### Composants:

##### **Heavy aromatic naphtha:**

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg Remarques: Pour un ou des produits semblables:
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 4.688 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Concentration maximale pouvant être atteinte..

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): > 3,160 mg/kg  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

### Naphthalene:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Dose létale (Les êtres humains): 5 - 15 g  
Méthode: Estimation  
Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.  
Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.  
La toxicité par ingestion peut être plus grande chez les humains que chez les animaux.  
Chez les humains, les symptômes peuvent comprendre:  
Confusion.  
Léthargie  
Spasmes ou soubressauts musculaires.  
Convulsions.  
Coma.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).  
Une exposition excessive peut provoquer des lésions pulmonaires.  
Les signes et symptômes d'une exposition excessive peuvent comprendre:  
Maux de tête.  
Confusion.  
Sueurs.  
Nausée et/ou vomissement.

CL50 (Rat): > 0.41 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère d'essai: vapeur  
Symptômes: La valeur CL50 est supérieure à la concentration maximale atteignable.  
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,500 mg/kg  
Remarques: Les rapports sur les cas humains laissent supposer que le naphthalène peut être absorbé au travers de la peau en quantité toxique, notamment chez les enfants.

DL50 (Lapin): > 2,500 mg/kg

### Phosphoric acid:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2,600 mg/kg

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 2,740 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

---

### Corrosion et/ou irritation de la peau

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

#### Composants:

##### Phosphoric acid:

Résultat : Provoque des brûlures.

### Lésion/irritation grave des yeux

#### Produit:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation des yeux

#### Composants:

##### Phosphoric acid:

Résultat : Corrosif

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

#### Produit:

Espèce : Cobaye  
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

#### Composants:

##### Heavy aromatic naphtha:

Remarques : Pour un ou des produits semblables:  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

##### Naphthalene:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.  
Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.  
Un contact avec la peau peut provoquer une réaction allergique cutanée chez quelques personnes.  
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:  
Aucune donnée trouvée.

### Mutagenécité de la cellule germinale

#### Composants:

##### Heavy aromatic naphtha:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Pour un ou des produits semblables:, Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

---

### **Naphthalene:**

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

### **Cancérogénicité**

#### **Produit:**

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

#### **Composants:**

### **Naphthalene:**

Cancérogénicité - Évaluation : Évidence restreinte de cancérogénicité lors d'études chez des animaux

A causé le cancer chez certains animaux de laboratoire., Chez les humains, il y a des preuves limitées de cancer chez les travailleurs impliqués dans la production du naphthalène. Des études orales partielles chez le rat ont été négatives.

### **Phosphoric acid:**

Cancérogénicité - Évaluation : Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer la cancérogénicité.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

### **Heavy aromatic naphtha:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.  
Pour un ou des produits semblables:, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de laboratoire.

### **Naphthalene:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Les données disponibles ne permettent pas de déterminer les effets sur la reproduction.  
N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

### **Phosphoric acid:**

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.

### **STOT - exposition unique**

#### **Composants:**

### **Heavy aromatic naphtha:**

Voies d'exposition : Inhalation  
Évaluation : Peut provoquer somnolence ou des vertiges.

### **Naphthalene:**

Évaluation : Les données disponibles ne sont pas suffisantes pour déterminer la toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

---

### Phosphoric acid:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

#### Heavy aromatic naphtha:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

#### Naphthalene:

Remarques : Les observations sur des animaux comprennent:  
Effets respiratoires.  
Une exposition excessive peut provoquer une hémolyse, diminuant ainsi la capacité du sang de transporter l'oxygène.  
Des cas de cataractes et autres effets sur l'oeil ont été rapportés chez l'homme exposé de manière répétée à des vapeurs et poussières de naphthalène.  
Une anémie hémolytique a été observée chez des individus ayant ingéré du naphthalène.

### Phosphoric acid:

Remarques : Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:  
Reins.

### Toxicité par aspiration

#### Composants:

#### Heavy aromatic naphtha:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

#### Naphthalene:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### Phosphoric acid:

Dans les cas d'ingestion ou de vomissements, ce produit peut être aspiré dans les poumons et provoquer des lésions aux tissus ou aux poumons.

---

## SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

#### Produit:

#### Évaluation écotoxicologique

Toxicité aiguë en milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques.

#### Composants:

#### Heavy aromatic naphtha:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Sur le plan aigu, le produit est modérément toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 entre 1 et 10 mg/L chez les espèces testées les plus sensibles.

---

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2 - 5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 3 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 11 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (DL50 > 2000 mg/kg).

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Naphthalene:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.11 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 1.6 - 24.1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : ErC50 (Skeletonema costatum): 0.4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type d'essai: Inhibition du taux de croissance

Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC (Autre): 0.37 mg/l  
Point final: mortalité  
Durée d'exposition: 40 d  
Type d'essai: dynamique

Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### Évaluation écotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Persistence et dégradabilité

#### Composants:

#### Heavy aromatic naphtha:

Biodégradabilité : Résultat: Non rapidement biodégradable  
Remarques: Ce produit est intrinsèquement biodégradable. Il atteint plus de 20 % de biodégradation dans les tests de l'OCDE sur la biodégradabilité intrinsèque.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

### Naphthalene:

Biodégradabilité : Remarques: Dans des conditions aérobies statiques de laboratoire, la biodégradation est élevée (DBO20 ou DBO28/demande théorique en oxygène >40 %).

Besoins en oxygène d'origine biochimique (BOB) : 57.000 %  
Le temps d'incubation: 5 d

71.000 %  
Le temps d'incubation: 10 d

71.000 %  
Le temps d'incubation: 20 d

ThOD : 3.00 kg/kg

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)  
Produit sensibilisant: Radicaux OH  
Concentration: 1,500,000 1/cm<sup>3</sup>  
Constante de vitesse: 2.16E-11 cm<sup>3</sup>/s  
Méthode: Estimation

### Phosphoric acid:

Biodégradabilité : Remarques: La biodégradation ne s'applique pas.

ThOD : 0.00 kg/kg  
Méthode: Calculé.

### Potentiel bioaccumulatif

#### Composants:

#### Heavy aromatic naphtha:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : Remarques: Pour un ou des produits semblables:  
Potentiel élevé de bioconcentration (FBC > 3000 ou Log Pow entre 5 et 7).

#### Naphthalene:

Bioaccumulation : Espèce: Poissons  
Coefficient de bioconcentration (BCF): 40 - 300  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: 3.3  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Potentiel modéré de bioconcentration (FBC entre 100 et 3000 ou log Pow entre 3 et 5).

#### Phosphoric acid:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) : log Pow: -0.77  
Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

---

### Mobilité dans le sol

#### Composants:

##### **Heavy aromatic naphtha:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

##### **Naphthalene:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Koc: 240 - 1300  
Méthode: Mesuré  
Remarques: Potentiel moyen de mobilité dans le sol ((Koc entre 150 et 500).

##### **Phosphoric acid:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Aucune donnée trouvée.

### Autres effets néfastes

#### Composants:

##### **Heavy aromatic naphtha:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Naphthalene:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

##### **Phosphoric acid:**

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

## SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

### SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

#### Réglementations internationales

##### UNRTDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Heavy aromatic naphtha, Naphthalene)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Dangereux pour l'environnement : oui

##### IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082  
Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(Heavy aromatic naphtha, Naphthalene)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

##### Code IMDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(Heavy aromatic naphtha, Naphthalene)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F  
Polluant marin : oui(Heavy aromatic naphtha, Naphthalene)  
Remarques : Stowage category A

#### Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

#### Réglementation nationale

##### TDG

No. UN : UN 3082  
Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

(Heavy aromatic naphtha, naphthalène)  
Classe : 9  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
Code ERG : 171  
Polluant marin : oui(Heavy aromatic naphtha, naphthalène)

### Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

## SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 33339

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

AVERTISSEMENT POISON

IRRITE LA PEAU

Modérément à extrêmement toxique pour les organismes aquatiques.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version 2.0      Date de révision: 02/28/2024      Numéro de la FDS: 800080005825      Date de dernière parution: 01/03/2024  
Date de la première parution: 01/03/2024

### SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

#### Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Corteva OEL	:	Corteva Occupational Exposure Limit
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
ACGIH / STEL	:	Limite d'exposition à court terme
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA AB OEL / STEL	:	Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA BC OEL / STEL	:	limite d'exposition à court terme
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
CA QC OEL / VECD	:	Valeur d'exposition de courte durée
Corteva OEL / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Corteva OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps
Dow IHG / STEL	:	Limite d'exposition de courte durée
Dow IHG / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision : 02/28/2024  
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: 3PP - Surjet

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication,

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Adjuvant Surjet

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 01/03/2024
2.0	02/28/2024	800080005825	Date de la première parution: 01/03/2024

---

entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F